

Etudier en Hainaut!

OÙ INTERVENONS-NOUS ?

La Province de Hainaut organise 3 pôles territoriaux au sein des zones :

- > Du Centre (zone 9)
- > De Charleroi Métropole (zone 10)
- > De Mons - Borinage (zone 9)



**LES PÔLES CONTRIBUENT
À CONSTRUIRE UN ENSEIGNEMENT
ORDINAIRE INCLUSIF.**



SITE WEB

NOUS CONTACTER

📍 **PÔLE TERRITORIAL DU CENTRE IMP**
René Thône
Rue du Temple, 3-5 - 7100 La Louvière
☎ 064 23 60 20
✉ pole.lecentre@hainaut.be

📍 **PÔLE TERRITORIAL DE MONS - BORINAGE**
CPESM
Rue du Temple, 2 - 7011 Ghlin
☎ 065 40 88 50
✉ pole.mons_borinage@hainaut.be

📍 **PÔLE TERRITORIAL
DE CHARLEROI METROPOLE**
IMP René Thône
Rue de Beaumont, 266
6030 Marchienne-au-Pont
☎ 071 29 19 00
✉ pole.charleroi_metropole@hainaut.be



[HTTPS://ACTIONSOCIALE.HAINAUT.BE/POLES-TERRITORIAUX-PROVINCIAUX-DANS-LE-HAINAUT/](https://actionsociale.hainaut.be/poles-territoriaux-provinciaux-dans-le-hainaut/)

W W W . H A I N A U T . B E

Etudier en Hainaut!

LES PÔLES TERRITORIAUX PROVINCIAUX

LE CENTRE • CHARLEROI MÉTROPOLE • MONS - BORINAGE

ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA PROVINCE DE HAINAUT

LES PÔLES TERRITORIAUX PROVINCIAUX VERS UN ENSEIGNEMENT INCLUSIF POUR TOUS

QU'EST-CE QU'UN PÔLE TERRITORIAL?

C'est une structure composée d'une **école de l'enseignement spécialisé**, dite « école siège », et d'**une ou plusieurs écoles d'enseignement spécialisé**, dite(s) « écoles partenaires ».

Ses missions sont d'accompagner et de soutenir les **écoles de l'enseignement ordinaire**, dites « écoles coopérantes ».

Source : site internet de Wallonie-Bruxelles Enseignement

Les **pôles territoriaux provinciaux** sont composés d'**équipes pluridisciplinaires** basées au sein de trois écoles :

- > le CPESM à Ghlin (zone 9) ;
- > l'IMP René Thône de Marchienne-au-Pont (zone 10) ;
- > l'IMP René Thône de La Louvière (zone 9).

Logopèdes, kinés, ergothérapeutes, instituteurs.rices, éducateurs.rices, psychologues,... accompagnent les élèves bénéficiant d'une intégration totale, et les élèves bénéficiant d'aménagements raisonnables, sous la responsabilité d'un.e coordonnateur.rice.



QUEL EST LE RÔLE DU PÔLE TERRITORIAL ?

Contribuer progressivement à l'**inclusion des élèves à besoins spécifiques** dans l'enseignement ordinaire..

- > Aider à mettre en pratique les aménagements nécessaires, liés aux besoins spécifiques
- > Adapter l'environnement pour qu'il soit inclusif, c'est-à-dire, accessible à tous.
- > Positiver l'image de la situation de handicap
- > Favoriser les liens et les ponts entre l'enseignement spécialisé et ordinaire
- > Faire tomber les barrières au sein de l'école pour amener la société à faire de même.

QUELS SONT LES OUTILS ?

- > AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES
- > CONSEILS
- > ACCESSIBILITÉ
- > OUTILS ADAPTÉS AUX DIFFICULTÉS
- > COLLABORATION
- > (IN)FORMATIONS
- > RENCONTRES
- > DIALOGUE
- > ACCOMPAGNEMENT
- > ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES.....

au bénéfice des élèves.



Etudier en Hainaut!

**COOPÉRONS POUR QUE CHACUN
TROUVE SA PLACE
DANS UNE SOCIÉTÉ ACCESSIBLE
ET ADAPTÉE À TOUS.**

→ AVEC LES ÉQUIPES DES ÉCOLES ORDINAIRES

- > Présentation et aide à la mise en place des différents outils d'aménagements raisonnables ;
- > Liaison entre les différents acteurs autour de l'élève ;
- > Renforcement de l'accompagnement de l'élève.

→ AVEC LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES

- > Accompagnement des élèves lors de la mise en place des outils d'aménagements raisonnables ;
- > Contribution à l'évaluation des outils et méthodes mis en place ;
- > Accompagnement de l'élève vers l'intégration permanente totale.

**ENSEMBLE,
DÉVELOPPONS AU MAXIMUM
LES COMPÉTENCES D'UN ÉLÈVE.**